



Présentation des études

L'Université de Poitiers, par l'arrêté ministériel du 27 janvier 2006, est habilitée à délivrer le certificat de capacité d'orthophoniste et désigne l'UFR de Médecine-Pharmacie comme la composante responsable de la préparation, au sens de l'article premier de l'arrêté du 16 mai 1986.

OBJECTIFS DE LA FORMATION :

Cette formation est destinée à prévenir, à évaluer et à traiter les déficiences et troubles de la voix, de l'articulation, de la parole, ainsi que ceux associés à la compréhension du langage oral et écrit, à sa réalisation et à son expression. Elle permet de dispenser l'apprentissage d'autres formes de communication non verbale permettant de compléter ou de suppléer ces fonctions. Elle permet une prise en compte dans l'exercice de son activité, des dimensions psychologique, sociale, économique et culturelle de chaque patient à tout âge de sa vie.



faculté de
médecine et
de **P**harmacie



Université de
POITIERS



CONTENU DE LA FORMATION :

Les objectifs qui fondent la mission et le rôle de l'orthophoniste conditionnent le contenu et la forme de l'enseignement : enseignement théorique, enseignement dirigé, stages pratiques. L'assiduité est obligatoire. Quatre volets composent la formation :

1. L'acquisition de connaissances fondamentales :
 - Sciences fondamentales ;
 - Pathologies médicales indispensables ;
 - L'orthophonie dans le système de santé.
2. L'enseignement des matières spécifiques :
 - La description précise des troubles à traiter par les orthophonistes et les techniques de rééducation ;
 - Les enseignements dirigés, assurés par des praticiens particulièrement compétents dans le traitement de chaque trouble ;
 - Les cours exposant la pathologie spécifique.
3. Le mémoire de recherche.
4. Les stages pratiques.

DUREE DE LA FORMATION

Quatre années après l'obtention du baccalauréat.

LE CONCOURS D'ADMISSION EN PREMIERE ANNEE DU CERTIFICAT DE CAPACITE D'ORTHOPHONISTE

Conditions d'inscription

En application de la réglementation en vigueur (arrêté ministériel du 25 avril 1997), les candidats à une **inscription** en première année du certificat de capacité d'orthophoniste doivent justifier :

- soit du baccalauréat de l'enseignement du second degré,
- soit de l'examen spécial d'entrée dans les universités (ESEU),
- soit du diplôme d'accès aux études universitaires (DAEU),
- soit d'un titre français admis en dispense du baccalauréat,
- soit d'un titre étranger sanctionnant une formation d'un niveau au moins égal à celui du baccalauréat sur décision du président de l'Université.

Les candidats inscrits en terminale sont autorisés à passer les épreuves de sélection mais leur admission définitive est conditionnée à la réussite au baccalauréat.

Nombre de places

Le nombre de places ouvert au concours d'entrée sera fixé par arrêté ministériel sur proposition de la Présidente du conseil régional Poitou-Charentes dans un proche avenir.

Il est vraisemblable qu'il soit de 25 étudiants comme pour le concours de l'année dernière.

Aptitudes requises

La profession d'orthophoniste nécessite une bonne élocution, une bonne audition, une bonne vue avec et sans correction, une personnalité stable et structurée, de bons contacts humains, une bonne adaptation sociale. Les candidats doivent justifier d'une bonne maîtrise de l'orthographe, de la syntaxe, du lexique, de capacités d'abstraction et de synthèse. De bonnes capacités de communication, par l'écriture, la parole, le geste, le dessin sont aussi nécessaires.

Admissibilité

- Maîtrise de la langue, de l'orthographe et de la grammaire : QCM (questions à choix multiple), 1 heure, note sur 60, coefficient 1
- Culture générale incluant des questions de biologie : QCM, 1 heure, note sur 60, coefficient 1

Admission

- **Epreuve écrite** : dictée, 30 minutes, note sur 20, coefficient 1
- **Epreuve orale** destinée à évaluer les structures de communication orale, les qualités élocutoires, le comportement : 15 minutes, note sur 20, coefficient 3

ECOLE D'ORTHOPHONIE DE POITIERS

courriel : orthophonie@univ-poitiers.fr
Secrétariat : S. BERGERONNEAU
Tél : 05 49 45 43 76

FACULTE DE MEDECINE ET DE PHARMACIE

ECOLE D'ORTHOPHONIE
6, rue de la milétrie, BP 199
86034 POITIERS CEDEX

Responsable de la formation :
Pr Daniel MARCELLI
Responsable administratif :
Michel PALOS PINTO



ALEOP (Association pour Les
Etudiants en Orthophonie de Poitiers)
Présidente : madec.nolwenn@gmail.com